

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 février 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *cf*
INITIALES DU PRÉSIDENT *JM*

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en présentiel, le lundi 19 février 2024 à compter de **18 h30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : René Villeneuve, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Sara Duguay, Stéphanie Bourbonnais, Julie Roussel, Mireille Régimbald

Membres de la communauté : Micheline Marcotte Boucher, Marc Pérusse, Katherine Sarrazin, Paul Loyer

Absences : Mélanie Saumure, Marie-France Joanisse, Gilles Morisset

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Monsieur Guy Bélair, Directeur général adjoint et Service des ressources informatiques, clientèle et transports, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général. Madame Marie-Andrée Marquis, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives.

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C363-0219 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C364-0219 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par Micheline Boucher-Marcotte que le procès-verbal du 11 décembre 2023 soit adopté. Il est convenu que les procès-verbaux doivent faire état des principaux éléments des discussions menant aux propositions et, cela, notamment au travers des « considérants ».

Adopté à la majorité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 février 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *PC*
INITIALES DU PRÉSIDENT *AN*

AVIS DE SUIVIS DU 11 décembre 2023

Les membres sont informés que tous les suivis ont été effectués.

DÉNONCIATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

Aucune dénonciation

PAROLE AU PUBLIC

Aucune parole au public

**C365-0219 PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE
PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

CONSIDÉRANT l'analyse des données démographiques du Centre de services scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs procède à l'analyse de ses données démographiques par secteur ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de parents du Centre de services scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l'ensemble des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Boucher-Marcotte d'adopter le document intitulé « Planification de la répartition de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2024-2025 ».

Adopté à l'unanimité

C366-0219 RÉVISION BUDGÉTAIRE 2023-2024

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires équilibrées 2023-2024 dûment adoptées le 29 juin 2023 et déposées au ministère de l'Éducation (MEQ) ;

CONSIDÉRANT le processus de révision budgétaire effectué par chaque direction d'unité administrative et par le Service des ressources financières ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 février 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT les incertitudes concernant :

- les ajustements de subvention à venir suite aux journées de grève
- les ajustements de salaire et de subvention lorsque les ententes seront signées
- les ajustements reliés aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations (OMHS) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale, du comité de répartition des ressources et du comité de vérification ;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Boucher-Marcotte d'accepter le dépôt du budget révisé 2023-2024 de 289 025 779 \$ équilibré.

Adopté à l'unanimité

C367-0219 EXTRAIT – POLITIQUE 56-05-01 « CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES DES PARENTS »

CONSIDÉRANT la politique actuellement en vigueur depuis le 29 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT la précision ministérielle concernant les frais chargés aux parents lorsqu'un élève est inscrit et absent à une journée pédagogique ;

CONSIDÉRANT le besoin d'apporter des précisions concernant les listes d'attente dans les services de garde ;

CONSIDÉRANT que des discussions auront lieu au sein du comité de parents sur les amplitudes de tarification pour le matériel scolaire ;

CONSIDÉRANT que le comité de parents est responsable de proposer au conseil d'administration, la politique relative aux contributions financières ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale et du Comité de parents ;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Goudreau que le Centre de services scolaire des Draveurs adopte les modifications à la politique « Contributions financières exigées des parents ».

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 février 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

C368-0219 ABROGATION DU RÈGLEMENT 54-21-02 –ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CONSIDÉRANT le règlement 54-21-02 « Évaluation des apprentissages à la formation générale des jeunes » dont la dernière mise à jour est en 2016 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 54-22-02 « Encadrement local général en évaluation » prévue à la séance du conseil d'administration du 19 février 2024 ;

CONSIDÉRANT les nombreuses modifications au règlement existant ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'a donc plus sa raison d'être ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources éducatives ;

IL EST PROPOSÉ par Mireille Régimbald d'abroger le règlement 54-21-02 « Évaluation des apprentissages à la formation générale des jeunes ».

Adopté à l'unanimité

C369-0219 RÈGLEMENT 54-22-02 – ENCADREMENT LOCAL GÉNÉRAL EN ÉVALUATION

CONSIDÉRANT l'abrogation du règlement 54-21-02 « Évaluation des apprentissages à la formation générale des jeunes » ;

CONSIDÉRANT l'apport du numérique en évaluation ;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle de l'enseignant à souligner dans les pratiques évaluatives ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation en aide à l'apprentissage doit être mise en valeur ;

CONSIDÉRANT qu'une présentation de l'évolution des travaux sur les comités en évaluation mis en place par le CSSD sera éventuellement faite auprès de membres du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif du Service des ressources éducatives du 29 novembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par Julie Roussel d'adopter le règlement 54-22-02 « Encadrement local général en évaluation ».

Adopté à l'unanimité

C370-0219 RÈGLEMENT 57-04-02 « LOCATION DE LOCAUX»

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 février 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *CF*
INITIALES DU PRÉSIDENT *SN*

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le règlement 57-04-02 « Location de locaux » ;

CONSIDÉRANT que ce règlement fixe la tarification des locations de locaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'indexer la tarification en fonction de l'indice des prix à la consommation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale, du comité consultatif de gestion et du Service des ressources matérielles ;

IL EST PROPOSÉ par Katherine Sarrazin d'adopter le règlement 57-04-02 « Location de locaux ».

Adopté à l'unanimité

C371-0219 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » ;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments » ;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet décrit dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

C372-0219 EXTRAIT DU RÈGLEMENT 50-42-02 DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS

CONSIDÉRANT la « Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique et édictant la loi sur l'Institut national d'excellence en éducation » (Projet de loi 23) ;

CONSIDÉRANT les articles de cette loi modifiant les compétences du directeur général notamment en ce qui a trait la nomination des directeurs d'école ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 février 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *PL*
INITIALES DU PRÉSIDENT *AN*

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale en ce qui concerne l'approbation des modifications de contrat de construction ;

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer d'adopter les modifications au règlement 50-42-02 Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs tel que présenté.

Il est noté que, lors de la discussion portant sur la délégation pour modifier un contrat de construction (article 5 du règlement), des membres ont suggéré la délégation de pouvoir suivante à la directrice générale : modifier un contrat de construction jusqu'à un montant supplémentaire maximal jusqu'à concurrence d'un pourcentage du montant initial dudit contrat.

Adopté à la majorité

C373-0219 EXTRAIT DU RÈGLEMENT 50-41-02 « RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS »

CONSIDÉRANT la « Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique et édictant la loi sur l'Institut national d'excellence en éducation » (Projet de loi 23) ;

CONSIDÉRANT les articles de cette loi modifiant certains éléments des règles de fonctionnement des séances du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs ;

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer d'adopter les modifications au règlement 50-41-02 « Règles de fonctionnement des séances du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs » telles que présentées.

Adopté à l'unanimité

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ADOPTÉES LE 19 JANVIER

Madame Dufour explique le contexte dans lequel il a été décidé d'utiliser un vote électronique le 19 janvier afin que les membres du conseil se prononcent sur les recommandations du comité de répartition des ressources. Dans les faits, considérant les impératifs liés notamment à l'embauche de ressources pour le plan de ratrapage, il était important de décentraliser les montants le plus rapidement possible dans les établissements. Elle convient que le vote électronique ne doit être utilisé que de façon exceptionnelle et que, si une situation similaire se présente, un C.A. extraordinaire sera convoqué.

Une discussion a lieu sur notamment la validité du vote électronique tenu les 18 et 19 janvier.

C377-0119 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ADOPTÉES LE 19 JANVIER

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 février 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT le courriel transmis aux membres du conseil d'administration le 18 janvier dernier demandant de se prononcer sur des recommandations du comité de répartition des ressources et dont en voici la version intégrale :

« AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une rencontre du comité de répartition des ressources a eu lieu aujourd'hui le 18 janvier afin que les membres du comité puissent émettre des recommandations en ce qui a trait notamment à :

- la répartition d'une partie des sommes issues de la révision budgétaire 2023-2024
- la répartition des mesures reçues suite à l'annonce du plan de rattrapage scolaire (voir courriel du 9 janvier).

Il est important de noter que l'ensemble de la révision budgétaire 2023-2024 sera à l'ordre du jour de la séance du 19 février. Cependant, afin d'offrir le plus rapidement possible ces services aux écoles, nous demandons votre collaboration afin que vous vous prononciez d'ici demain le vendredi 19 janvier à 12h sur la proposition concernant ces recommandations que vous trouverez en fichiers joints de ce courriel.

À cet effet, par retour de courriel à l'adresse du soussigné, veuillez indiquer de façon claire votre position (**pour, contre, ou abstention**) par rapport à la proposition.

Je tiens à préciser qu'il sera fait mention de cette proposition et du résultat de son vote à la séance publique du 19 février et que la résolution (le cas échéant) sera annexée au procès-verbal de cette même séance. » ;

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint au courriel qui a été transmis aux membres le 18 janvier 2024.

Adopté à la majorité

C378-0219 VALIDITÉ DU VOTE TENU LE 18 ET 19 JANVIER 2024 SUR LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT les éléments ressortis lors de la discussion portant sur la validité du vote tenu le 18 et 19 janvier 2024 sur les recommandations du comité de répartition des ressources ;

Il est proposé par M. Paul Loyer que les membres se prononcent sur la validité du vote du 18-19 janvier et, au besoin, de le reprendre séance tenante.

Rejeté à la majorité

C374-0219 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Une présentation du plan de transformation numérique est faite. On en explique les grandes orientations. Il s'agit d'un changement culturel, organisationnel, opérationnel intégrant des compétences numériques, les processus numériques et les technologies numériques qui s'opère à tous les niveaux et à toutes les fonctions du Centre de services scolaire des Draveurs de manière continue.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 février 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

INDICATEURS DE GESTION

Les membres prennent connaissance du document « indicateurs de gestion ». On indique que malgré le travail qui reste à faire en matière de prévention, le CSSD continue d'obtenir des résultats très satisfaisants par rapport au reste du réseau en ce qui a trait au taux d'absentéisme (assurance salaire, lésions professionnelles, retraits préventifs...).

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la Directrice générale.

DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

DÉPÔT DES COMPTES RENDUS (NON-ADOPTÉS)

- a) Comité de vérification**
- b) Comité des ressources humaines**
- c) Comité de gouvernance et d'éthique**

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 6 mai 2024 à 18 h 30.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte boucher de mettre fin à la séance. Il est 20h40.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest
Secrétaire général



Jérôme Maltais
Président